

Solvay-Rhodia : éclaircie dans une Europe en panne

La presse économique a été la seule en France à traiter le sujet. Il s'agissait pourtant d'une annonce sur un thème clé de la prochaine élection présidentielle en France, l'emploi industriel et le développement technologique. Une annonce pour une fois positive : l'OPA amicale du chimiste belge Solvay sur le groupe français Rhodia. Positif, le rachat d'une entreprise française par un groupe étranger ? Oui pour quatre raisons.

► **Solvay n'est pas un groupe « étranger ».** C'est une entreprise voisine de nos frontières qui a des unités de production en France depuis... 140 ans et dont l'un des sept établissements, celui de Dole-Tavaux, emploie 1.500 salariés. Sous trois républiques, le groupe s'est souvent mieux comporté que ses concurrents français en termes de continuité d'investissement, de gestion des ressources humaines et de respect des politiques publiques. À l'inverse, Rhodia a failli mourir des mauvais coups portés par son action-

naire historique Rhône-Poulenc, pressé de se débarrasser d'une activité qualifiée de non stratégique. Le redressement spectaculaire de l'entreprise ces dernières années a déconcerté ceux qui voyaient dans Rhodia une entreprise du passé. Solvay en tire le bénéfice aujourd'hui mais annonce la relève future de son patron exécutif Christian Jourquin, par le jeune PDG de Rhodia, Jean-Pierre Clamadieu.

► **La fusion Solvay-Rhodia est une opération purement industrielle.** Elle intervient dans un mé-

tier — la chimie — essentiel pour l'avenir des grandes technologies du siècle. En France, le secteur souffre d'une image déplorable auprès d'une opinion française

90 ans — complète la couverture mondiale de Solvay.

► **L'actionnariat du nouveau groupe reste familial.** L'expé-

« génétiquement » producteur de brevets et qui perpétue le rituel centenaire d'un « Physics Council » lancé en 1911 avec des invités qui s'appelaient alors Albert Einstein, Max Planck et Marie Curie.

► **La fusion donne naissance à un groupe européen à vocation mondiale.** C'est bien là l'essentiel. Le mariage est annoncé dans une Europe en panne, soumise à de violentes forces centrifuges — politiques, financières et idéologiques. Dix ans après la naissance d'EADS, peu de fusions paneuropéennes ont vu le jour sur le modèle Hoechst-Rhône-Poulenc, GDF-Suez ou ST Microelectronics. Les opérateurs de fusions-acquisitions ne voient pas d'espace entre le marché national des PME et le marché mondial des grandes sociétés. La plateforme industrielle européenne — là où existe une vraie culture technique commune — reste pourtant le meilleur moyen de consolider ses forces face aux nouveaux colosses de la science et de la technologie.

Le monde d'après



Par **JACQUES BARRAUX**
Journaliste

abusée par les approximations des prosélytes de l'anticroissance. Or la chimie, disent les scientifiques, est « la mère de toutes les industries », à commencer par celles qui économisent les ressources naturelles ou qui améliorent la santé, l'habitat, les transports, l'alimentation, l'habillement ou l'environnement. Le nouveau groupe Solvay-Rhodia ne se hisse qu'au douzième rang mondial mais il tire sa force de son leadership dans une pléiade de produits de spécialité. Et Rhodia, actif dans les économies émergentes — il est au Brésil depuis

rien le prouve, c'est le meilleur gage de stabilité des entreprises calées sur des stratégies à long terme. Alfred Solvay a inventé le procédé de fabrication du carbonate de soude en 1861 et créé son entreprise en 1863. Ses héritiers contrôlent 30 % du capital. Comme chez les Peugeot ou les Michelin, les descendants Solvay prônent des valeurs patrimoniales aux antipodes de la mobilité actionnariale des fonds d'investissement. Ils entretiennent la culture d'ingénieur d'un groupe

Le nouveau groupe Solvay-Rhodia ne se hisse qu'au douzième rang mondial, mais il tire sa force de son leadership dans une pléiade de produits de spécialité.

Réforme bancaire : la Grande-Bretagne fait avancer le débat

La Commission indépendante sur le secteur bancaire, mise en place l'an dernier par le nouveau gouvernement britannique et présidée par l'économiste John Vickers, a publié le 11 avril un rapport d'étape qui représente un jalon important pour l'avenir des réformes bancaires. La relative timidité des réformes envisagées jusqu'à présent en réponse à la crise s'explique en partie par des facteurs politiques, mais aussi par un vaste déficit de clarté conceptuelle. De ce point de vue, la commission Vickers fait avancer le débat sur deux points essentiels.

Premièrement, le rapport renouvelle la discussion sur les rôles respectifs du niveau national et du niveau international pour réguler les intermédiaires financiers. L'idée de base est simple : les ménages et les petites entreprises ne franchissent pas les frontières pour ouvrir un compte ou demander un prêt, alors que les grands investisseurs et les multinationales peuvent optimiser leur recherche de financements ou d'investissement à travers le monde. En langage économique, les services financiers de détail sont pour l'essentiel non échangeables, alors que les activités de banque de financement et d'investissement sont échangeables.

Cela justifie une approche différenciée pour leur réglementation et leur surveillance : nationale pour la banque de détail, et internationale pour la banque de financement et d'investissement, pour laquelle le rapport renvoie pour l'essentiel aux négociations en cours au sein du Conseil pour la stabilité financière. L'erreur majeure du Royaume-Uni avant la crise avait été de négliger cette distinction : l'approche indulgente adoptée pour la City de Londres avait été extrapolée de manière indéfendable à la supervision des grandes banques britanniques de détail comme Northern Rock, HBOS et Royal Bank of Scotland, avec des résultats désastreux. Certes, établir une ligne de séparation

précise entre les deux segments ne sera pas sans difficultés pratiques, similaires à celles actuellement rencontrées par les autorités américaines dans la mise en œuvre de la « règle Volcker » interdisant aux banques de dépôt les activités de négoce pour compte propre. Mais la commission Vickers a sans doute raison de ne pas considérer ces difficultés comme insurmontables.

Le deuxième point fort est la manière dont le rapport positionne la politique de la concurrence comme un élément essentiel de la régulation du système financier. Pour diverses raisons, les superviseurs financiers ont souvent un biais favorable à la concentration du secteur et négligent le rôle potentiel de la concurrence pour assurer la discipline de marché et la stabilité financière. Mais une politique active de concurrence est indispensable pour relever le défi que représentent les banques « trop grosses pour faire faillite » (« too big to fail »). Sur ce point, le rapport concentre logiquement ses remarques sur la banque de détail dans le contexte britannique, avec notamment une recommandation de réduire la part de marché du groupe Lloyds ; toutefois, une politique active de la concurrence au niveau transfrontalier, bien que politiquement difficile au-delà de ce qui existe dans le cadre de l'UE, serait également essentielle pour



Le rapport concentre logiquement ses remarques sur la banque de détail dans le contexte britannique, avec notamment une recommandation de réduire la part de marché du groupe Lloyds.

une régulation efficace des banques d'investissement à travers le monde.

Le rapport d'étape a naturellement fait l'objet d'une attention particulière au Royaume-Uni, mais ses leçons valent tout autant pour l'Union européenne. À première vue, la proposition de cantonner les activités britanniques de banque de détail et de les soumettre à un régime spécifique semble contredire la vision d'un marché européen unique des services financiers. Mais, parce que le secteur financier a besoin

d'être régulé pour bien fonctionner, une telle vision nécessiterait des institutions adéquates pour être crédible, à savoir une autorité centralisée pour la supervision des banques paneuropéennes et leur démantèlement en cas d'insolvabilité. La nouvelle Autorité bancaire européenne marque un progrès mais reste trop faible pour remplir ce rôle et, dans ce contexte, le marché bancaire unique ne peut que rester largement un vœu pieux. En mettant en lumière cette tension, la commission Vickers rend également service à l'Europe.

Perspectives



Par **NICOLAS VÉRON**
Économiste au sein du « think tank » Bruegel (Bruxelles) et chercheur invité au Peterson Institute for International Economics (Washington).